

Laon, le 14 décembre 2023

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité police

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant la création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 28 novembre 2023, une enquête publique qui sera ouverte du **8 janvier 2024 au 23 janvier 2024 inclus**, dans la commune de Holnon sur la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant la création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales présentée par la commune de Holnon.

Le projet porte sur la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sur la commune de Holnon pour protéger la qualité des eaux d'un captage destiné à l'alimentation en eau potable.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, en mairie de Holnon, ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Holnon, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : [ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr). Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la commune de Holnon par téléphone au 03.23.09.51.61 ou par courrier au Mairie, place Vouvray - 02760 Holnon, responsable du projet, ou à la direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex - téléphone : 03.23.24.64.00.

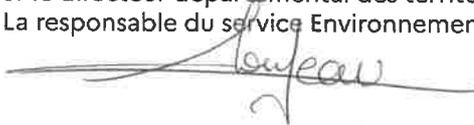
M. Alain RODIER, responsable sécurité environnement hygiène dans un établissement style SEVESO, en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur. M. Serge VERON a été désigné commissaire enquêteur suppléant. M. Alain RODIER siègera pour recevoir les observations du public en mairie de Holnon les :

- lundi 8 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures
- samedi 13 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures
- mardi 23 janvier 2024 de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires de l'Aisne, en mairie de Holnon et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions, permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour le préfet de l'Aisne et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
La responsable du service Environnement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chouteau', written over a horizontal line.

Céline CHOUTEAU